L'événement

DES PROGRÈS, MAIS PAS ASSEZ
Les émissions de gaz à effet de serre (GES) issues des énergies fossiles ont été stables pour la troisième année consécutive, un progrès inédit mais insuffisant pour contenir le réchauffement, souligne une étude publiée hier par le Global Carbon Project.

51
C'est, en degrés Celsius, la température maximale enregistrée en Inde en 2016, année la plus chaude selon l'ONU, au-delà des records enregistrés l'an passé.

ENVIRONNEMENT

Réfugiés climatiques, la crise du siècle

Selon les estimations de l'ONU, 250 millions de personnes, seront, d'ici 250, forcées de s'exiler à cause des bouleversements du climat. Un enjeu humanitaire et géopolitique majeur, pourtant soigneusement mis de côté dans les négociations internationales.

Les changements environnementaux sont devenus l'un des principaux facteurs, sinon le principal, de migrations et déplacements de populations dans le monde. Ce préambule, posé conjointement par les chercheurs et les ONG, annonce l'ampleur d'un phénomène dont l'accélération met désormais la question des réfugiés climatiques au centre des enjeux humanitaires.

Alors que plusieurs dizaines de chefs d'État et de gouvernement, accompagnés par le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, arrivent aujourd'hui à Marrakech, où, depuis une semaine, les négociateurs internationaux tentent de faire avancer la lutte contre le réchauffement climatique, la délégation américaine menée par John Kerry est particulièrement attendue, l'élection de Donald Trump, pourfendeur de la cause climatique, préfigurant un pas en arrière mortifère. Un an après la signature de l'accord de Paris, par lequel le monde s'est engagé à maintenir le réchauffement planétaire *« bien en dessous des 2 °C »*, la mise en œuvre des mesures annoncées est au cœur de cette COP22. Il n'est plus temps de tergiverser.

1 DERRIÈRE LES CATASTROPHES, DES MILLIONS DE DÉPLACÉS

L'ONU annonce 250 millions de réfugiés climatiques à l'horizon 2050. Pour la seule année 2015, et d'après les chiffres de The Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC), 18,9 millions de personnes ont été déplacées sous le coup de phénomènes climatiques extrêmes. Bien sûr, *« les mouvements de populations ayant pour origine l'environnement ont toujours existé dans l'histoire de l'humanité »*, explique François Gemenne, chercheur en sciences politiques et directeur exécutif du programme politique de la terre à Sciences-Po. *« En revanche*, poursuit-il, *85 % des événements climatiques extrêmes qui poussent les populations à l'exil sont désormais liés au réchauffement climatique. C'est une donnée nouvelle. »*

Sur l'ensemble des populations déplacées pour des raisons environnementales, *« 55 % fuiraient des inondations et 29 % des tempêtes »*, détaille pour sa part la Cimade (1). Selon François Gemenne, *« trois grandes régions correspondant à trois types de phénomènes environnementaux sont particulièrement concernées par ces épisodes extrêmes »*. Il s'agit de l'Afrique subsaharienne avec, en cause, les sécheresses et la dégradation des sols. Un impact catastrophique dans une région du monde où plus de la moitié de la population dépend de l'agriculture. L'Asie du Sud et du Sud-Est, région la plus peuplée du globe, se trouve, elle, la plus exposée aux typhons et autres tempêtes. À tel point que, dès 2007, le Groupe international d'experts sur l'évolution du climat alertait sur le fait que *« les rendements des cultures en Asie centrale et du Sud pourraient chuter de 30 % d'ici le milieu du siècle »*. Enfin, particulièrement exposés également, les petits États insulaires, dont la montée du niveau des mers menace jusqu'à l'existence même. Dans la liste figurent les archipels du Pacifique, les îles Marshall, la Polynésie, les Maldives, mais également les quelque 7 000 îles des Philippines et leurs 100 millions d'habitants, ou la Malaisie et ses 27 millions de Malaisiens. Toujours selon l'IDMC, l'Inde, la Chine, le Népal, les Philippines et la Birmanie figurent aussi en tête de liste des pays les plus vulnérables face au réchauffement climatique. Pour autant, ses effets frappent également les pays développés, *« à l'instar de la montée du Danube, qui inquiète la plupart des États des Balkans, dont les Roms, vivant dans des conditions précaires et délaissés par les pouvoirs publics, sont les premiers à souffrir »*, complète la Cimade. Car, s'il est un dénominateur commun aux multiples réalités du changement climatique, c'est que les populations les plus vulnérables en sont les premières victimes.

1,1 MILLION
D'HABITANTS D'AFRIQUE SUBSAHARIENNE ONT ÉTÉ DÉPLACÉES EN 2015 À CAUSE DU CLIMAT.

2 COMMENT LES DÉFINIR, COMMENT LES DÉNOMBRER ?

Temporaires ou définitifs, régionaux ou internationaux, les déplacements de populations liés aux bouleversements climatiques sont divers dans l'espace et dans le temps. Ils demeurent en conséquence très difficiles à quantifier. Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), *« l'impact météorologique de l'évolution du climat peut se traduire par deux facteurs migratoires distincts : les processus climatiques comme la hausse du niveau des mers, la salinisation des terres agricoles, la désertification et la rareté grandissante de l'eau, et les événements climatiques tels que les crues, les tempêtes et les inondations causées par la montée brutale du niveau des lacs glaciaires »*. Cependant, et contrairement aux idées reçues, l'immense majorité – 95 % – de ces déplacements contraints se font à l'échelle nationale. Au Bangladesh, par exemple, les migrations internes sont *« devenues une véritable stratégie de survie pour les populations »*, explique la Cimade, dans un pays *« soumis à l'élévation du niveau de la mer, aux inondations, sécheresses, cyclones et érosions »*. Derrière cette réalité, et c'est le cas aussi au Bangladesh, se trame également l'aggravation des situations de grande précarité. *« Les gens partent pour survivre. Ils quittent un endroit vulnérable pour un autre endroit tout aussi vulnérable »*, indique François Gemenne. Pour eux, l'exil est sans fin. Mais pour d'autres, la situation oblige à passer les frontières, à s'établir ailleurs.

Sur les bords du lac Tchad, dont l'assèchement pousse les communautés d'éleveurs à aller toujours plus loin chercher de l'eau, la situation confine à l'intenable. *« En cinquante ans, le lac est passé d'une superficie de 25 000 kilomètres carrés à 2500 à peine. Plus de 30 millions de personnes vivent sur ses rives de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche »*, raconte Hindou Oumarou Ibrahim, coordinatrice de l'Association des femmes peules autochtones du Tchad. Là-bas, la crise environnementale a créé *« une situation explosive qui dégénère souvent en conflits régionaux, nationaux et même internationaux »*, poursuit-elle. Les migrations climatiques peuvent être temporaires, comme après une catastrophe naturelle. Elles peuvent aussi devenir tout ce qu'il y a de plus définitif. C'est le destin tragique auquel sont promis les habitants de certains États insulaires. Car, l'option de la disparition totale de certains territoires est désormais envisagée par les climatologues. *« Le cas de certaines îles menacées d'engloutissement par la montée des eaux nous oblige, collectivement, à repenser la notion même de frontières géographiques. »* Les populations insulaires devenant, de fait, apatrides, *« comment considérer dès lors un État dont le territoire a disparu ? »* interroge François Gemenne.

3 LES OUBLIÉS DU DROIT INTERNATIONAL

Réfugiés, déplacés, migrants, il persiste un flou autour de la définition même de ceux que le changement climatique pousse sur les routes. En 1985, le Programme des Nations unies tente une première approche, estimant qu'est considérée comme réfugiée environnementale *« toute personne forcée de quitter son habitation traditionnelle d'une façon temporaire ou permanente à cause d'une dégradation nette de son environnement qui bouleverse son cadre de vie et déséquilibre sérieusement sa qualité de vie »*. Pour autant, cette définition ne fait pas consensus et les

CATASTROPHES NATURELLES : LE BILAN EST PIRE QUE CE QUE L'ON PENSAIT

« L'impact économique et humain des catastrophes naturelles est nettement plus important qu'on ne le pensait jusqu'ici », écrit la Banque mondiale dans un rapport publié hier. En détail, l'institution estime que 26 millions de personnes basculent chaque année dans la pauvreté suite à des événements climatiques extrêmes, dont le coût global annuel est, par ailleurs, évalué à 520 milliards de dollars. Contrairement aux travaux précédents, les auteurs de ce rapport ont pris en compte, en plus des pertes matérielles, les pertes de *« bien-être »* des populations, relatives à la santé, à l'alimentation ou à l'éducation.

CLIMAT, LA TRIPLE INJUSTICE
« Le changement climatique est une triple injustice : du Nord envers le Sud, des générations actuelles envers les futures et d'une minorité qui s'enrichit envers les pauvres. » **Mohamed Leghtas,** militant environnementaliste.

discussions internationales continuent d'achopper sur la question du statut de ces réfugiés climatiques. D'autre part, relève François Gemenne, *« il reste compliqué de nommer globalement ces mouvements migratoires, tant les facteurs qui les provoquent sont multiples et souvent interdépendants »*. Un agriculteur d'Afrique subsaharienne faisant face à la dégradation des sols (sécheresses, inondations, désertification…), décidant de s'installer en ville dans un premier temps et n'y trouvant pas de quoi gagner sa vie, tente de rejoindre l'Europe. Est-il considéré comme migrant climatique ou économique ? Le chercheur plaide pour une approche globale des flux migratoires sans *« catégoriser »* les réfugiés. Pour l'OIM, en revanche, cette catégorisation a son importance. *« Savoir s'il faut qualifier les personnes déplacées par les changements du climat de "réfugiés climatiques" ou de "migrants climatiques" n'est pas seulement affaire de sémantique*, explique l'organisation. *Selon que l'on acceptera l'une ou l'autre définition, les implications au regard du droit international se traduiront par des obligations bien réelles pour la communauté internationale. »*

10000 à 20000 îles pourraient disparaître, englouties par les eaux, d'ici la fin du siècle.

À l'heure actuelle, la convention de Genève, signée en 1951 et relative au statut international des réfugiés, précise qu'il concerne toute personne faisant l'objet d'une *« crainte bien fondée de persécution »*, excluant de fait les réfugiés du climat. Les choses commencent néanmoins à bouger. La Suisse et la Norvège sont à l'origine de l'initiative Nansen, adoptée en octobre 2015 par 109 États. Définissant un *« agenda de protection »*, cette initiative vise à construire un cadre légal international sur la question des déplacés climatiques transnationaux. Elle n'est cependant toujours pas mise en œuvre. Les conférences climatiques peuvent être l'occasion de remettre l'ouvrage sur le métier. Pour autant, la création d'un statut spécifique ne saurait être considérée comme la *« solution miracle »*, prévient François Gemenne. Et ne vaudrait d'ailleurs pas grand-chose sans la mise en œuvre de politiques nationales qui anticipent et protègent les populations concernées. Ainsi, poursuit le chercheur, *« cette question des migrations climatiques ne serait plus appréhendée seulement comme une condition urgente de survie, mais pourrait être planifiée et vue comme une véritable stratégie d'adaptation pour l'avenir »*. Pour s'en convaincre, *« il suffit de voir ce qui se passe actuellement en Europe sur la question des réfugiés et à quel point une telle situation, lorsqu'elle n'est pas anticipée, peut confiner au chaos »*. ●

MARION D'ALLARD

(1) Association de solidarité qui œuvre auprès des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile.

DES DÉPLACEMENTS QUI S'INSTALLENT DANS LE TEMPS

PAKISTAN MOUSSONS 2012

1 856 570 déplacés, dont 31 000 l'étaient toujours en 2014-2015

À peine remis d'inondations survenues en 2010 et 2011, le Pakistan affrontera, en 2012, les conséquences d'une mousson dévastatrice. Selon les organisations humanitaires, près de 2,8 millions de personnes seront affectées dans les provinces du Pendjab, du Baloutchistan et du Sind. Parmi elles, près de 1,4 million d'enfants, dont 392 000 de moins de cinq ans. 54 % des installations de santé seront endommagées.

HAÏTI OURAGANS 2012

32 000 déplacés, dont 8 500 l'étaient toujours en 2014-2015

2012 sera une année noire pour Haïti. En août, l'ouragan Isaac touchera le sud-est du pays, tuant 19 personnes. Deux mois plus tard, et après une sécheresse exceptionnelle subie par le Nord-Ouest, ce sera au tour de Sandy de s'abattre sur les départements de l'Ouest, du Sud et de la Grand'Anse. Quelque 70 % des récoltes du sud du pays seront détruites. Entre 60 et 100 personnes périront.

ÉTATS-UNIS OURAGAN SANDY 2012

775 761 déplacés, dont 39 200 l'étaient toujours en 2015

Le 29 octobre 2012, Sandy, cyclone tropical de catégorie 3, atteignait la côte Est des États-Unis. Le bilan humain sera de plus de 130 morts. Avec plus de 50 milliards de dollars de dégâts – dont 20 milliards induits par la désorganisation de l'économie –, Sandy sera déclaré deuxième cyclone le plus coûteux de l'histoire des États-Unis, juste derrière l'ouragan Katrina en 2005.

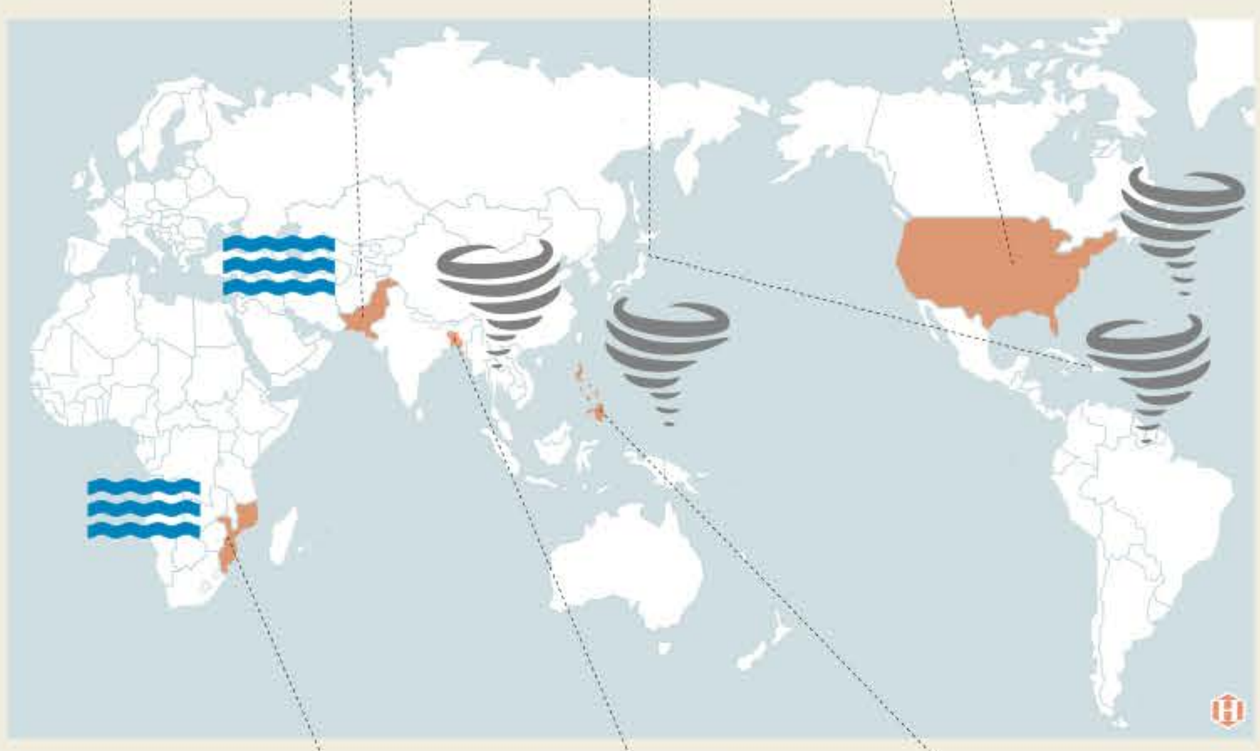

MOZAMBIQUE INONDATIONS 2013

150 000 déplacés, dont 26 000 l'étaient toujours en 2014-2015

Fin janvier 2013, de graves inondations frappaient la basse vallée du fleuve Limpopo, fruit de pluies torrentielles qui dureront plusieurs jours. Des maisons, des écoles, des centres de santé, ainsi que les productions agricoles seront détruits, forçant les populations touchées à quitter leurs domiciles, à la recherche d'endroits plus sûrs. Établi six mois plus tard, le bilan fera état de 157 morts.

BANGLADESH CYCLONE AILA 2009

842 000 déplacés, dont 13 100 l'étaient toujours en 2014-2015

Le 25 mai, le cyclone Aila balayait la côte sud du Bangladesh, tuant de nombreuses têtes de bétail et détruisant au moins partiellement près de 2 000 kilomètres de routes. Le bilan humain sera de 190 morts et 7 000 blessés. Près de 2 000 kilomètres de digues seront endommagées, provoquant des inondations à vaste échelle, suivies d'une épidémie de diarrhée liée à l'eau insalubre qui affectera près de 50 000 personnes.

PHILIPPINES TYPHON BOPHA 2012

1 931 970 déplacés, dont 140 000 l'étaient toujours en 2014-2015

Appelé Pablo aux Philippines, le typhon Bopha reste le plus violent qu'ait connu le pays. Classé super-typhon de catégorie 5, il détruira de nombreux logements, causant des coupures d'électricité et des fermetures de voies ferrées. On dénombrera près de 600 décès. Un an plus tard, les Philippines seront traversées par le typhon Haiyan suivi, en 2014, de Hagupit, lequel fera 1,2 million de sinistrés.

Sources : Internal Displacement Monitoring Center / Unicef / Wikipédia.

ENTRETIEN

« Les gouvernements ne sont pas tous prêts à évoquer l'idée de nouveaux réfugiés »

La question des déplacés climatiques progresse à pas très lents, explique Aurélie Ceinos, responsable de l'ONG Care, actuellement à Marrakech pour suivre les négociations climatiques.

L'enjeu lié aux déplacés climatiques n'a jamais été abordé frontalement lors des négociations climatiques. La COP22 va-t-elle s'y pencher sérieusement ?

AURÉLIE CEINOS Malheureusement non. L'accord de Paris préconise la mise en place d'une équipe de travail sur le sujet. Depuis un an, toute l'avancée a consisté à en préciser le rôle et la composition. Nous en sommes là, et la prochaine étape n'est pas attendue pour tout de suite. La COP22 discute néanmoins du dispositif global visant à traiter des pertes et dommages induits par les événements climatiques extrêmes. Celui-ci inclut la question des déplacements climatiques. Cela peut être vu comme un point positif, dans la mesure où ce dispositif lui-même était contesté il y a peu...

Aurélie Ceinos
Responsable climat de Care France

Pourquoi les choses traînent-elles ?

AURÉLIE CEINOS C'est un sujet difficile. La mécanique même des déplacements de population est complexe. Isoler, parmi eux, la variable climatique est scientifiquement compliqué et beaucoup de questions légales sortent du champ de décision des négociations climat. Enfin, il s'agit d'un sujet éminemment politique. Les gouvernements ne sont pas tous prêts à évoquer l'idée de nouveaux réfugiés susceptibles d'arriver dans leur pays. Le débat sur les pertes et dommages est ainsi longtemps resté bloqué sous la pression des États-Unis. Forcément, toute cette tension a empêché d'aller au fond des discussions sur les déplacés climatiques ou sur l'opportunité de créer un statut pour les réfugiés climatiques.

« LA RÉALITÉ DES DÉPLACEMENTS CLIMATIQUES EST DE PLUS EN PLUS PALPABLE, ET LES PROJECTIONS SCIENTIFIQUES EN LA MATIÈRE PROGRESSENT. » PHOTO MOHAMED ABDIWAHAB/AFP

La COP22 est-elle le lieu où discuter de ce statut ?

AURÉLIE CEINOS Elle peut débattre de la réalité du phénomène et engager un dialogue dans le cadre plus large des Nations unies. Mais la décision même de créer un statut n'émanera pas d'elle.

Le fait qu'elle se tienne en Afrique influe-t-il sur la prise en main du sujet ?

AURÉLIE CEINOS Historiquement, ce thème est porté par les petits États insulaires, dont les territoires menacés par la montée des eaux sont des exemples éloquents de ce à quoi peut conduire le réchauffement. Les pays africains constatent de leur côté des mouvements internes de plus en plus importants. Ils s'en inquiètent, mais l'avancent peu dans le strict cadre des négociations. Cela dit, on constate cette année beaucoup de rencontres parallèles sur le sujet. Cela traduit une prise de conscience du problème et une réalité de plus en plus palpable. La science, par ailleurs, progresse et ses projections apportent aujourd'hui des éléments objectifs aux débats.

La capacité d'adaptation des pays aux changements climatiques sera déterminante...

AURÉLIE CEINOS L'adaptation est effectivement une question essentielle. L'objectif premier est d'éviter les migrations forcées, de garantir la dignité et la liberté de choix des personnes affectées. Leur donner les moyens de s'adapter, c'est-à-dire de faire face aux crises qui pourraient survenir, c'est leur laisser ce choix. Les financements qui seront accordés à la résilience des habitations ou encore des productions agricoles seront déterminants. L'accord de Paris spécifie qu'ils doivent compter pour moitié des 100 milliards de dollars promis par les pays industrialisés d'ici 2020. Or, ces derniers ne prévoient d'y consacrer que 20 %. C'est l'une des grosses tensions de cette COP22. Les pays vulnérables vont devoir taper sur la table pour que les ministres occidentaux acceptent de revoir leur copie. •

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR
MARIE-NOËLLE BERTRAND